

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00931

Numéro SIREN : 753 866 425

Nom ou dénomination : EUREKAM

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt 8563

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2021	Net Au 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 225 097	863 300	361 797	363 783
Concessions, brevets et droits similaires	409 345	163 719	245 626	227 641
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	166 637	25 033	141 604	191 072
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	82 807	40 423	42 384	32 989
Autres immobilisations corporelles	45 044	33 961	11 082	17 231
Immobilisations en cours				26 210
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 955		8 955	8 955
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 937 885</b>	<b>1 126 436</b>	<b>811 450</b>	<b>867 882</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	46 380		46 380	23 624
En cours de production de biens	259 939		259 939	250 252
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>4 769</b>		<b>4 769</b>	
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	930 004		930 004	407 604
Autres	165 143		165 143	264 999
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres	801 425		801 425	1 000 000
<b>Instrument de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>305 961</b>		<b>305 961</b>	<b>211 118</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 755</b>		<b>4 755</b>	<b>1 403</b>
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 518 377</b>		<b>2 518 377</b>	<b>2 159 000</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )	92 978		92 978	
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>4 549 240</b>	<b>1 126 436</b>	<b>3 422 805</b>	<b>3 026 882</b>

certifié conforme

DocuSigned by:  
Tamarille Loïc  
20DAC8EED16E4DB...

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

# Bilan Passif

	Net Au 31/12/2021	Net Au 31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé : 325 000	325 000	325 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	277 963	277 963
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-490 787	-553 548
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>554 402</b>	<b>62 761</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>666 577</b>	<b>112 175</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 092 830	914 710
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 218 615	1 427 297
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 867	128 173
Dettes fiscales et sociales	305 741	204 825
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	744	744
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	30 430	238 957
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 756 228</b>	<b>2 914 706</b>
<b>Ecarts de conversion passif ( IV )</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>3 422 805</b>	<b>3 026 882</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

**EUREKAM**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 325.000 €  
Siège social : 4, rue Louis Tardy  
17140 LAGORD  
R.C.S. LA ROCHELLE 753.866.425

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 9 JUIN 2022**

**APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

Le 9 juin 2022, à 10h00, au 4 rue Louis Tardy, 17140 Lagord les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc TAMARELLE, Président de la Société.

Monsieur Jean Claude PAYERNE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Pierre-Emmanuel Sallé, Commissaire aux Comptes de l'entreprise, invité, est présent.

L'Assemblée réunissant 3.250 actions sur les 3.250 actions composant le capital de la Société du fait des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, peut régulièrement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée, les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Puis, il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**PREMIERE RESOLUTION** – Approbation du rapport du Président et approbation des comptes

**DEUXIEME RESOLUTION** – Affectation du résultat

**TROISIEME RESOLUTION** – Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes

**QUATRIEME RESOLUTION** – Renouvellement du mandat du Président et nouvelle rémunération

**CINQUIEME RESOLUTION** – Pouvoirs pour les formalités

Lecture est ensuite donnée des rapports sur les comptes et les conventions réglementées. Les comptes annuels sont présentés.

Cette présentation faite, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 554 402 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

Les votes sont :

M. Loïc Tamarelle (présent) : OUI

M. Benoît Le Franc (en visio) : OUI

FCPR EMERGENCE INNOVATION1 (vote par correspondance) : OUI

POITOU CHARENTES INNOVATION (en visio) : OUI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 554 402 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- Résultat de l'exercice : bénéfice de ..... 554 402 euros
- Report à nouveau antérieur: ..... (490 787) euros

#### **Affectation**

- Au poste « Report à nouveau » pour ..... 554 402 euros

**TOTAL Poste « Report à nouveau » ..... 63 615 euros**

**RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS : L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.**

Les votes sont :

M. Loïc Tamarelle (présent) : OUI

M. Benoît Le Franc (en visio) : OUI

FCPR EMERGENCE INNOVATION1 (par vote par correspondance) : OUI

POITOU CHARENTES INNOVATION (en visio) : OUI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Les votes sont :

M. Loïc Tamarelle (présent) : OUI

M. Benoît Le Franc (en visio) : ne peut pas voter

FCPR EMERGENCE INNOVATION1 (par vote par correspondance) : OUI

POITOU CHARENTES INNOVATION (en visio) : OUI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Président à monsieur Loïc TAMARELLE pour une durée de trois ans. (Dernier renouvellement lors de l'AGO du 13 Juin 2019)

L'Assemblée Générale ratifie la nouvelle rémunération du Président fixée par le Comité Stratégique du 17 mai 2022.

Les votes sont :

M. Loïc Tamarelle (présent) : ne peut pas voter

M. Benoît Le Franc (en visio) : OUI

FCPR EMERGENCE INNOVATION1 (par vote par correspondance) : OUI

POITOU CHARENTES INNOVATION (en visio) : OUI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIÈME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits des présentes en vue de l'accompagnement de toutes formalités et plus particulièrement au Président ou à un mandataire spécial par lui désigné et plus généralement la société FIDAL – Société d'Avocats sis à CAEN (Calvados) – 1 Rue Claude Bloch, à l'effet d'effectuer tous actes, dépôts partout où besoin sera et notamment en vue de la formalisation définitive des présentes.

Les votes sont :

M. Loïc Tamarelle (présent) : OUI

M. Benoît Le Franc (en visio) : OUI

FCPR EMERGENCE INNOVATION1 (par vote par correspondance) : OUI

POITOU CHARENTES INNOVATION (en visio) : OUI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal

  
LE PRESIDENT

  
LE SECRETAIRE DE SEANCE

09/06/22

